

A Plaisance

Une température superbe a favorisé l'excursion organisée par le Conseil No. 1, dimanche le 25 juillet, à Plaisance. Aussi plus de cinq cents personnes se sont rendues à l'invitation de l'Union St-Joseph du Canada. Toutes sont revenues enchantées de l'accueil cordial qui leur a été fait à Plaisance, de la fête si bien organisée par M. le Curé Bazinet, de la journée agréable passée dans une saine récréation.

La paroisse de Plaisance a souhaité la bienvenue non seulement aux excursionnistes d'Ottawa, mais encore à ceux de Rockland, St-André Avellin, Wendover et Fassett, venus en bon nombre assister à la fête.

C'est par le saint sacrifice que l'on a commencé la journée. La grand'messe a été chantée par le Révérend M. Bélanger, qui a aussi fait le sermon de circonstance sur l'Amitié. Inutile de dire que la cérémonie a revêtu un cachet remarquable de solennité et que le sermon a été fort goûté par l'assistance.

Après la messe, on a fait honneur au dîner préparé exprès dans la salle municipale.

Ensuite, le public s'est rendu nombreux dans un bocage ombreux où furent prononcés les discours. M. l'abbé J.-B. Bazinet, chancelier suprême de l'Union Saint-Joseph du Canada, a ouvert l'assemblée en souhaitant, avec la cordialité et la courtoisie qu'on lui connaît, la bienvenue aux membres de l'Union St-Joseph, à Plaisance. Il a été chaudement applaudi.

Ont adressé la parole à l'auditoire: M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada; M. J. A. Béliveau, avocat de Grand'Mère et 1er vice-président de la même société; M. A. McNicoll, président du Conseil No. 1; M. Yvon Lamontagne, avocat de Buckingham; M. le Dr J. U. Archambault, médecin général de l'Union Saint-Joseph du Canada. M. le Curé Bélanger a aussi prononcé un discours.

L'espace nous manque pour rapporter ici tous les discours prononcés. Disons seulement que le président général a insisté sur le rôle national de l'Union Saint-Joseph du Canada et que M. le Dr J. U. Archambault a fait valoir la nécessité pour les Canadiens-français d'être des hommes d'action s'ils veulent, dans les sphères commerciales, industrielles et financières, acquérir l'influence à laquelle ils ont droit mais qu'ils sont loin de posséder encore.

Les discours terminés, le public présent a pu assister à une joute de "base-ball" entre le club de Fassett et celui de St-André Avellin. Ensuite il y a eu des courses entre enfants, jeunes filles et femmes mariées, qui n'ont pas été sans offrir une intéressante récréation aux spectateurs.

Après le souper, tout le monde s'est rendu à l'église pour assister

à la bénédiction du Très Saint Sacrement. Celle-ci terminée, M. G. W. Séguin, secondé par M. A. McNicoll, a proposé une résolution de remerciement à M. l'abbé J.-B. Bazinet et à l'hospitalière population de Plaisance pour l'accueil sympathique fait aux visiteurs. Cette résolution a été accueillie avec enthousiasme. Monsieur le curé Bazinet, en termes choisis, a accepté ces remerciements en son nom et au nom de ses paroissiens. A 7.30 heures, les lourds wagons à marche rapide ramenaient à Ottawa un public emportant avec lui un impérissable souvenir de cette journée du 25 juillet 1909. Quand il y pensera désormais, il dira avec Alfred de Musset:

"L'image d'un doux souvenir"
"Vient de s'offrir à ma pensée."

Solidarité

La force, le prestige, l'influence, la solidité, le progrès, le succès d'une société de secours mutuels reposent entièrement sur l'esprit de corps des membres de cette société.

Que les têtes dirigeantes d'une société soient des hommes d'expérience et de dévouement, que le personnel administratif fasse preuve d'une compétence impeccable, que la constitution de la société soit très propre à lui attirer la faveur populaire, tout cela se réduit à peu de chose si les membres n'ont pas un amour véritable pour la bannière sous laquelle ils se sont enrôlés, s'ils ne travaillent pas effectivement à étendre le règne de cette bannière, s'ils ne sont pas réellement unis. Bref, il leur faut l'esprit de corps.

Par cette expression, on entend la vigueur du lien moral qui unit les membres d'une association. Plus ce lien est fort, plus aussi existe un esprit de corps ou de solidarité véritable. Il faut qu'un homme soit membre d'une société non seulement pour participer aux avantages que garantit cette société à ses membres, mais encore pour assurer la prospérité de la société et partant la sienne propre. Point ne faut oublier, en effet, la dépendance mutuelle qui existe entre les membres de l'Union St-Joseph du Canada. D'autre part la société n'est vivante qu'en autant que ses parties constituantes lui infusent l'énergie vitale.

Le devoir et l'intérêt des sociétés, exigent donc que chacun d'eux défende la société quand elle est attaquée, lui recrute de nouveaux membres quand l'occasion s'en présente, suive de près les affaires de la société, se souvienne que la prospérité de celle-ci est la sienne propre.

Coups de plume

Des économistes français de renom, MM. Richet et Leroy-Beaulieu, proposent pour accroître la natalité dans leur pays de donner un prime de \$100.00 pour la naissance d'un second enfant et une prime de \$200 pour la naissance d'un troisième. Ce plan n'atteindra jamais le but désiré. C'est le relèvement des mœurs qu'il faut effectuer pour empêcher le suicide de race. On prétend que certains Français ne veulent pas élever d'enfants parce qu'ils sont trop pauvres. Erreur. C'est dans la classe riche surtout, qu'en France comme ailleurs, on enrave la natalité. Au Canada même, les familles nombreuses sont les familles de simples ouvriers, craignant Dieu et observant ses commandements, dont la morale "fin de siècle" s'affranchit de plus en plus.

Un Lord Anglais a entrepris une campagne en Angleterre pour rendre le divorce accessible aux classes populaires et non seulement aux riches. Il rend par là un mauvais service au peuple anglais et à l'Empire. Quand le divorce sera facile pour les pauvres, ceux-ci seront doublement malheureux, car un mal de plus, et un mal terrible dans ses conséquences, les rongera. En outre, on parle beaucoup de la stabilité de l'Empire britannique. On a raison, car les liens unissant les diverses parties qui le composent sont assez souples et flexibles pour ne pas se rompre aisément. Mais cet Empire croulera comme l'Empire romain a croulé s'il est miné par la dépravation des mœurs.

Les journaux nous amusent parfois en faisant miroiter à nos yeux la possibilité de relations commerciales plus intimes entre l'Allemagne et le Canada. Les mêmes journaux disent ensuite que les armements de l'Allemagne sont dirigés contre l'Angleterre et que le Canada fera son devoir pour prêter main forte à la mère-patrie dans le duel pacifique qui se poursuit. Il faut un optimisme aveugle pour croire, dans une telle situation de politique mondiale, à la possibilité de relations commerciales plus étendues entre l'Allemagne et le Canada.

Un nouvelle compagnie d'Assurance vient d'être fondée à Québec sous titre "Les Prévoyants du Canada." Comme il s'agit d'une entreprise exclusivement canadienne-française, nous lui souhaitons plein succès.

Le "Toronto Star" voudrait que,

dans les écoles d'Ontario, on serve aux élèves du français "vivant," au lieu de quelques bribes insipides. Nous approuvons cette idée. Mais le confrère ne croit-il pas qu'avant de donner plus de français aux petits Anglais de la province, il faudrait d'abord en donner davantage aux petits Canadiens-français? L'enseignement bilingue est-il bien "vivant"?

Les Orangistes de Kingston ont décidé à la célébration de leur fête "glorieuse, pieuse et immortelle," de résister contre tous les efforts de l'Eglise de Rome "pour transformer Ontario en un autre Québec"; ceux d'Ottawa ont remué encore la question des écoles, le même jour, et censuré le délégué papal pour s'être mêlé de "questions civiles." Quelle largeur de vue!

M. Emile Faguet vient d'écrire dans le "Gaulois" de Paris, que "la plus mauvaise langue de France est celle que l'on parle à Paris." Cela n'empêche pas les Parisiens, qui nous visitent de temps en temps, de mépriser parfois le parler canadien. Heureusement qu'ils ne sont pas tous de même.

Avis

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement; il lui faut aussi les numéros des polices.

Taxe "per capita"

Cette taxe, instituée par la Convention fédérale, est destinée au maintien des conseils de district. Elle est strictement payable aux trésoriers des dits conseils, dont voici les noms et adresses:

DISTRICT DE QUÉBEC: Dr P. H. Bédard, 236 rue St-Jean, Québec.

DISTRICT DE MONTRÉAL: Dr J. A. Duhamel, 1078 rue St-Denis, Montréal.

DISTRICT D'OTTAWA: Rév. M. Hudon, Rockland, Co. Russell, Ontario.

Cette taxe doit être remise par les conseils et bureaux en février et août, chaque année.